

**Question avec demande de réponse orale O-000053/2012
au Conseil**

Article 115 du règlement

Marije Cornelissen, Raül Romeva i Rueda, Franziska Katharina Brantner, Nicole Kiil-Nielsen, Sven Giegold, Philippe Lamberts, Pascal Canfin, Ulrike Lunacek

au nom du groupe Verts/ALE

Objet: Demande d'une représentation équilibrée entre hommes et femmes au sein du comité exécutif de la BCE

Dans l'ensemble de l'Union européenne, les femmes sont largement moins nombreuses que les hommes à occuper des postes à responsabilités dans tous les domaines, en particulier aux plus hauts niveaux des milieux politique et économique, de même que dans d'autres secteurs.

En Europe, les personnalités politiques et les organisations de défense des droits de la femme ne cessent de souligner l'importance d'une représentation équilibrée entre hommes et femmes aux postes influents, tant dans la sphère privée que publique. Nous savons tous que la diversité garantit aux conseils d'administration et aux gouvernements des compétences plus étendues et de plus vastes perspectives. Le fait de ne recruter que des hommes ou que des femmes restreint les possibilités de sélection et entraîne le risque de passer à côté de candidats potentiellement excellents. En outre, de nos jours, l'argument selon lequel il n'existe pas de candidates qualifiées parmi les femmes est dénué de toute crédibilité.

La sous-représentation des femmes à tous les niveaux du processus décisionnel économique est un problème alarmant. Plusieurs États membres de l'Union ont adopté des mesures législatives visant à accroître la représentation des femmes au sein des conseils d'administration, suite à un exemple de réussite à cet égard en Norvège, en 2005.

Pourtant, les personnes désignées par les États membres de l'Union aux postes clés des organismes les plus importants et les plus influents des institutions de l'Union forment un ensemble terriblement monotone. Ainsi, la BCE constitue un exemple parlant puisqu'aucune femme ne siège au sein de son comité exécutif, ni même de son conseil des gouverneurs ou de son conseil général.

Il ne s'agit pas de remettre en cause la compétence des candidats actuels, mais de s'interroger sur l'existence d'une défaillance systématique dans ce processus qui aboutit constamment à un taux extrêmement faible de nominations parmi les candidates féminines.

Quelles mesures le Conseil entend-il prendre pour parvenir à une représentation plus équilibrée entre hommes et femmes au sein du conseil des gouverneurs, du comité exécutif et du conseil général de la BCE?

Est-il envisageable, par exemple, que le Conseil opte pour un système selon lequel chaque État membre désignerait deux candidats, un homme et une femme, pour siéger au sein du comité exécutif de la BCE?

Dépôt: 6.3.2012

Transmission: 7.3.2012

Echéance: 28.3.2012